

SETREM est certifiée selon le référentiel commun MASE-UIC depuis 2009.

En place depuis 2007, notre système de management Sécurité Santé Environnement ne doit pas s'essouffler malgré le poids des années. Il ne doit pas fonctionner par à-coup, il ne peut pas reposer uniquement sur quelques personnes ou sur une seule catégorie de salariés : Il doit vivre régulièrement et être porté par l'ensemble des salariés de l'entreprise. Dans un contexte où il y a un risque de fatigue du système, il me semble important de rappeler ce que j'attends essentiellement de chacun de vous.

J'attends de la part de tous les encadrants de respecter fidèlement les engagements fondamentaux de SETREM :

- *Identifier les risques, analyser et gérer les risques identifiés, sans oublier les risques environnementaux
- *Utiliser le personnel en fonction des compétences, de l'expérience, des formations et habilitations nécessaires aux missions à accomplir
- *Appliquer la réglementation, respecter et faire respecter les règles de chaque site, ateliers et chantiers
- *Communiquer avec les équipes
- *Chercher à progresser en permanence
- *Favoriser les intervenants et les sous-traitants qui ont une culture et un niveau de management SSE satisfaisants.

J'attends de la part de tous les salariés, y compris les stagiaires et le personnel d'appoint, de comprendre ces engagements et de respecter la charte SSE qui indique les règles de bonne conduite à suivre sur chaque site, ateliers et chantiers.

Pour ma part, je m'engage à ne pas renoncer, en garantissant l'amélioration continue au sein de SETREM.

Nos axes de progrès à suivre durablement sont les suivants :

>Améliorer la communication et la transmission des informations, augmenter les remontées d'informations et les retours d'expériences.

>Prévenir les risques de développement de maladies professionnelles, en donnant priorité aux risques générés par les fumées de soudage et les manutentions manuelles.

>Etre plus actif, plus constant, dans les bons gestes quotidiens et les actions simples à mettre en œuvre pour la protection de l'environnement.

Le 12 février 2018

Le Président

Maxime SAILLY